

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Canton d'Aubergenville

Arrondissement de Rambouillet

MAIRIE

de

BAZOCHES-SUR-GUYONNE

30, route de Chevreuse

78490 Bazoches-sur-Guyonne

Tél : 01.34.86.11.53

mairiebazoches@wanadoo.fr



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2026

Étaient présents :

Mesdames Denise ALLÉLY, Roselyne BASQUIN, Véronique DEKKICHE, Céline DOMBES, Sylvie JEAN-MARIE, Muriel AMMANOU.

Messieurs, Stéphane BAUDREY, Jean DUCROCQ, Olivier DUJOL, Christophe LE BÉGUEC, Pascal FARRANDO, Alain MIROT, Dominique NICCO.

Absents représentés : Jean-Claude CLAIRET ; Myriam DURAND

Pouvoirs : Jean-Claude CLAIRET à Dominique NICCO ; Myriam DURAND à Céline DOMBES

Secrétaire de séance : Denise ALLÉLY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 13 avril 2026
- ✓ Demande de mise à jour du carnet d'entretien et la réalisation de travaux d'entretien auprès du Département pour la réalisation de travaux à L'Eglise Saint-Martin - Délibération n°21-2026
- ✓ Modification du tableau des emplois - Délibération n°22-2026
- ✓ Personnel périscolaire renouvellement des contrats - Délibération n°23-2026

- ✓ Annule et remplace de la délibération relative à la proposition de désignation des membres à la commission communale des impôts directs - Délibération 24-2026

✓ Approbation du compte rendu du conseil du 13 avril 2026

Approuvé à l'unanimité.

✓ Demande de mise à jour du carnet d'entretien et la réalisation de travaux d'entretien auprès du Département pour la réalisation de travaux à L'Eglise Saint-Martin - Délibération n°21-2026

Par délibération prise en conseil municipal réuni en séance le 4 juillet 2023 l'ancien conseil a renouvelé la demande de subvention pour la mise à jour du carnet d'entretien et les travaux d'entretien.

Pour programmer la mise à jour du carnet d'entretien, comprenant également les honoraires d'architectes pour les travaux qui seront programmés à la suite en 2027, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération communale dans laquelle sera inscrit au budget de la commune pour l'année en cours et pour 2027, les dépenses dépendantes de l'entretien de l'édifice.

La mise à jour du carnet d'entretien s'élève à 6 000 € TTC maximum, dont la subvention départementale est à hauteur de 80%, plafonnée à 4000 €.

Ils seront également inscrits au budget 30 000 € TTC de travaux d'entretien maximum, dont la subvention départementale s'élève à 80%, plafonnée à 15 000 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose :

- Approuve le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné réalisé ainsi que la réalisation de travaux d'entretien.
- Donne son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC.
- Donne son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire de l'église Saint Martin et des éventuelles prestations supplémentaires, selon le devis de l'Atelier Touchard d'un montant de 15 000 euros TTC.
- Donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé au maximum à 30 000 TTC/an.
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C. plafonnée selon les modalités du dispositif concerné :
 - à 4 000 € pour la mise à jour du carnet ;
 - à 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses aux budgets 2026-2027 et 2028 de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

✓ Modification du tableau des emplois - Délibération n° 22-2026

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante, qui en fixe ainsi l'effectif nécessaire au fonctionnement des services, qu'ils soient à temps complet ou non complet.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales imposent la tenue d'un état du personnel, annexé aux documents budgétaires, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les évolutions du tableau des effectifs doivent être formalisées afin de garantir la transparence de la gestion et la cohérence entre les emplois autorisés et les besoins du service.

Ainsi, les différentes décisions prises en matière de création, modification ou suppression d'emplois conduisent à actualiser régulièrement le tableau des effectifs des emplois permanents. Le tableau des effectifs actuel nécessite d'être mis à jour pour les motifs suivants :

- Suppression d'un grade d'un agent parti à la retraite (Rédacteur principal de 1^{ère} classe)
- Mise à jour des grades d'avancement des adjoints techniques et administratifs (1^{ère} classe devenant principal de 1^{ère} classe) suite à la réforme des carrières des agents de catégorie C conformément au protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations (loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015).

Dans ces conditions, et afin de disposer d'un document conforme, il est proposé au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

| Filière | Catégorie | Cadre d'emplois | Grade | Effectif | Temps de travail |
|----------------|-----------|--------------------------------------|--|----------|---------------------------|
| Administrative | B | Rédacteurs territoriaux | Rédacteur territorial | 1 | Temps complet |
| | C | Adjoints administratifs territoriaux | Adjoint administratif | 1 | Temps non complet 28h |
| Technique | C | Adjoints techniques territoriaux | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 1 | Temps complet |
| | | | Adjoint technique | 2 | Temps non complet 24h-17h |

Approuvé à l'unanimité

✓ Personnel périscolaire renouvellement des contrats - Délibération 23-2026

Suite au départ en retraite de Madame POITOU, l'encadrement des enfants des classes de l'école primaire de Bazoches pour la pratique sportive est assuré maintenant par Mr Lesquelin. Ces activités se déroulent au gymnase et au sein de l'école. Afin que ceci perdure pour l'année scolaire 2026-2027, son contrat de travail doit être renouvelé.

De plus, le contrat de notre agent cantine garderie doit être renouvelé.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

- Renouveler le contrat de travail de Monsieur LESQUELIN comme intervenant sport pour l'année scolaire 2026-2027.
- Renouveler le contrat de travail de notre agent technique Mme PEREIRA pour l'année scolaire 2026-2027.

Approuvé à l'unanimité

✓ Annule et remplace de la délibération relative à la proposition de désignation des membres à la commission communale des impôts directs- Délibération 24-2026

À la suite d'une nouvelle réglementation, il nous manque 3 membres pour la commission.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

Président de droit : D. NICCO, Maire.

Commissaires titulaires : M. BAUDREY, MME. ALLÉLY, M. MIROT, M. DUJOL, MME. BASQUIN, M. DUMERVAL,

Commissaires suppléants : M. DEBRIE, MME BERTHIER, M. COHEN, M. MORAS, M. FARRANDO, M. DUCROCQ.

Approuvé à l'unanimité.

Départ de Muriel AMMANOU à 19 h30

✓ Informations diverses

- Église : les travaux de la charpente sont terminés
- Obtention d'une subvention du Département pour un montant de 75.000,00 €, travaux de voirie en cours.
- Demandes en cours de subventions auprès de la Région, du Département et de la DRAC pour la 2^{ème} tranche de travaux sur l'église.
- En attente de devis pour une vidéo surveillance sur différents endroits du village – 5 points caméra sont à l'étude.
- Sécurité Routière : 2 projets : feux micro régulés aux abords de l'école et limitation de vitesse à 30 Km dans le village.
- Fête de l'école prévue le 19 juin à la Maison Jean Monnet
- Fête de la musique prévue le 20 juin à la Maison Jean Monnet.

Fin de séance à 19H50